

# NEWSLETTER

Patrimoine Conseils  
& Investissements

N°1 | 1er Trimestre | 2021



Madame, Monsieur,

Dans un environnement économique, financier et fiscal toujours plus délicat à appréhender, votre cabinet Patrimoine Conseils et Investissements (EURL Olivier Sinel) se veut plus que jamais un repère dans ce contexte si particulier et surtout une référence pour répondre à la plupart de vos projets d'investissement.

Pour se faire, nous avons le plaisir de vous proposer trois moyens d'information :

1) Notre tout nouveau site Internet (Présentation de l'ensemble nos prestations) :

[www.assurancesvie-neuillysurseine.fr](http://www.assurancesvie-neuillysurseine.fr)

2) Nos Editos (2 à 3 fois par mois) : communication régulière par mail de l'actualité financière (Lancement d'une nouvelle unité de compte, les options financières, ...)

3) Notre Newsletter (1 fois par trimestre) : composée de

- L'actualité des marchés boursiers décrites par une Société de gestion de la place,
- Une communication ou l'interview d'une personnalité sur un sujet spécifique,
- Le dossier du mois : approfondissement de sujets divers et variés : (Transmission, Donation, Avantages et particularités d'une enveloppe fiscale, ...),
- Le rendez-vous pour une prochaine WEB Conférence liée au dossier du mois.

Ainsi, avec ces nouveaux moyens de communication, nous espérons répondre à vos préoccupations patrimoniales et restons toujours à votre écoute.

Olivier Sinel et son Equipe.

## Table des matières

L'actualité des marchés (Source : Marc-Antoine Collard Chef Économiste, <a href="https://www.rothschildandco.com">https://www.rothschildandco.com</a> ) .....	2
La cession d'Aviva France à la Macif .....	2
Le dossier du mois : Donner à ses enfants /petits enfants .....	2
Notre prochaine Webconférence, La Tontine du CONSERVATEUR .....	2

## Nos Partenaires



4 rue du château  
5 rue du château  
92 200 Neuilly sur seine

01 46 41 01 08  
conseils@neuilly-conseils.com

## L'actualité des marchés (Source : Marc-Antoine Collard Chef Économiste, <https://www.rothschildandco.com>)

Le lancement des campagnes de vaccination et la mise en place des mesures budgétaires de soutien annoncées à la fin de 2020 – notamment aux États-Unis et au Japon – consolident l'espoir d'un raffermissement de la reprise plus tard dans l'année après le trou d'air attendu au premier trimestre 2021. Cependant, les nouvelles variantes du virus, les problèmes logistiques liés à la distribution des vaccins et l'incertitude quant à leur acceptation invitent à la prudence.

Par ailleurs, un rebond de l'inflation est prévisible en 2021, ce qui est susceptible de provoquer des épisodes de volatilité sur les marchés financiers.

La deuxième vague de la pandémie de Covid-19 a engendré un nombre record de décès, obligeant les gouvernements à imposer des restrictions plus strictes, lesquelles ont commencé à porter leurs fruits en abaissant le nombre de nouveaux cas.

En l'absence de statistiques économiques à hautes fréquences concernant l'impact du choc sur l'économie, les économistes se sont appuyés sur des mesures alternatives, notamment sur la base des données de mobilité de Google. Au cours des trois premiers trimestres de l'année dernière, ces indicateurs se sont révélés utiles pour suivre la dynamique de croissance mondiale. Cependant, le lien entre la mobilité et la croissance du PIB s'est récemment atténué, les restrictions ayant un impact plus limité sur l'activité.

À cet égard, l'Allemagne est probablement un exemple emblématique, avec un contraste frappant entre une forte baisse de la mobilité, mais un léger ralentissement de l'activité économique. Ainsi, les estimations préliminaires montrent que le PIB a augmenté de 0,1% sur un trimestre glissant au quatrième trimestre 2020, tandis que les PIB en Espagne (0,4%) et en France (-1,3%) ont également favorablement surpris. En fait, de nombreuses entreprises durement touchées par les restrictions et les fermetures semblent s'être adaptées en créant de nouveaux débouchés ou en modifiant leur mode de livraison des produits.

Si la relation entre mobilité et croissance s'est effritée, elle n'en reste pas moins un indicateur pertinent pour apprécier l'évolution de l'activité mondiale et la trajectoire des dernières données mensuelles indique clairement une perte de dynamisme à la fin 2020.

En novembre, les ventes au détail ont chuté de part et d'autre de l'Atlantique, et la baisse de l'emploi dans le secteur des services privés aux États-Unis en décembre et le recul de la confiance des entreprises en janvier sont autant d'éléments témoignant de l'empreinte plus large des conséquences économiques de la deuxième vague.

Pour autant, le ralentissement brutal devrait céder la place à un rebond à l'arrivée du printemps lorsque les vaccins deviendront plus facilement disponibles, ce qui permettra à la demande, aujourd'hui refoulée, de s'exprimer. Après un lent démarrage du déploiement mondial des vaccins, la rapidité avec laquelle les économies peuvent vacciner les plus vulnérables et commencer à revenir à la normale demeure sujet à débats, mais la plupart des investisseurs considèrent la fin du printemps comme le tournant le plus probable dans la lutte contre le virus.

Les gouvernements devraient dès lors probablement commencer à lever les restrictions une fois que 20% à 25% de la population – les plus vulnérables – sera vacciné, ce qui pourrait être atteint d'ici mars au Royaume-Uni, avril aux États-Unis et mai en Europe continentale et au Canada.

Les inégalités entre les pays sont toutefois susceptibles de se creuser car la vigueur de la reprise dépendra de la structure économique et de la prépondérance des secteurs aux contacts fréquents, de même que de l'efficacité des mesures de soutien pour limiter les dommages persistants. Dans ses dernières Perspectives de l'économie mondiale, le FMI projette un retour du PIB mondial à son niveau de 2019 d'ici la fin de cette année, mais la dynamique en Chine, et dans une certaine mesure aux États-Unis, expliquent l'essentiel de ce retour à la case départ.

Ainsi, la plupart des pays afficheront encore une perte de production significative deux ans après le choc.

En outre, des incertitudes concernant les vaccins demeurent : une plus faible acceptation généralisée pourrait entraver l'efficacité du vaccin, l'immunité pourrait s'avérer plus courte que prévu tandis que les recherches concernant les nouvelles variantes de la Covid-19 – notamment au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et au Brésil – se poursuivent.

Dans cet environnement encore très incertain, la politique monétaire devrait rester très accommodante. Sans surprise, la Fed a maintenu sa politique monétaire inchangée et a conservé un rythme d'achats d'actifs de 120 milliards de dollars par mois, reconnaissant que la reprise s'était essoufflée au cours des derniers mois, en particulier sur le marché du travail.

Lors de sa conférence de presse, son président Jérôme Powell a mis en avant les risques à la baisse pour les perspectives économiques et a réitéré qu'il était prématuré d'envisager une réduction du rythme des achats d'actifs, ce qui signifie qu'un changement de la politique de la Fed est très peu probable cette année.

Il s'est également voulu rassurant concernant les fortes hausses de prix de l'immobilier, soulignant qu'une partie de la tension sur le marché de la revente qui a conduit à ces augmentations est probablement un phénomène passager. Or, si cette tendance haussière devait se poursuivre, la Fed pourrait se trouver dans une situation délicate, d'autant que les valorisations des marchés financiers sont historiquement très élevées et que l'inflation va commencer à augmenter.

En effet, les indices de prix à la consommation seront vraisemblablement volatiles en 2021. Au cours des dernières semaines, les données d'inflation aux États-Unis, en Allemagne et en Espagne ont positivement surpris et suscitent déjà un débat parmi les investisseurs.

Alors que les prix avaient généralement évolué à la baisse au début de la pandémie, notamment l'énergie, les taux d'inflation vont s'accroître au premier semestre en raison de la comparaison d'une année sur l'autre.

Dans la Zone euro, ce rebond est renforcé par la suppression de la réduction de la TVA en Allemagne et de l'introduction récente d'une taxe carbone, ainsi que par la repondération des biens entrant dans le panier typique de consommation.

De plus, les fabricants mondiaux continuent d'être confrontés à des contraintes d'approvisionnement liées à la Covid-19 (par exemple, la pénurie de camionneurs et de dockers, où les navires de fret ont formé des embouteillages dans les ports des États-Unis et de l'UE) et sont également confrontés à une certaine incertitude, notamment en ce qui concerne les politiques de l'Administration Biden et le traitement des nouvelles procédures post-Brexit.

En outre, à supposer que la reprise économique de cette année soit davantage concentrée dans les services, en particulier dans les dépenses liées aux voyages, aux loisirs et aux divertissements, il existe également un potentiel de pression à la hausse sur l'inflation de ces secteurs.

Cependant, malgré le rebond de la croissance prévu cette année, les

écarts de production (output gap) ne devraient se résorber que bien après 2022. Ces derniers, combinés à des taux de chômage élevés et à une sous-utilisation importante sur le marché du travail, représentent de puissants freins à une augmentation persistante de l'inflation. Pour autant, il pourrait s'avérer difficile de distinguer un rattrapage transitoire et l'amorce d'une dérive plus structurelle de l'inflation, provoquant potentiellement des sursauts de volatilités susceptibles de gâcher le scénario optimiste des investisseurs.

D'ailleurs, l'un des principaux défis pour les banquiers centraux cette année sera d'amorcer la sortie des mesures extrêmes de soutien sans perturber la stabilité financière.

Performances des indices et niveaux des taux d'intérêt			
	Cours au 29/01/2021	Variation sur 1 mois	
<b>Marchés actions</b>			
CAC 40	5 399	-2.7%	
Euro Stoxx 50	3 481	-2.0%	
S&P 500	3 714	-1.1%	
Nikkei 225	27 663	0.8%	
<b>Devises</b>			
EUR/USD	1.21	-0.7%	
EUR/JPY	127.13	0.8%	
<b>Taux d'intérêt</b>			
	Niveau au 29/01/2021	Variation sur 1 mois	
30 ans	Zone euro	-0.62%	14
	États-Unis	0.05%	-1
10 ans	Zone euro	-0.52%	5
	États-Unis	1.07%	15

(1) Points de base.  
Source : Bloomberg, données au 29/01/2021. Performances exprimées en devises locales.  
Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

# La cession d'Aviva France à la Macif

Quatre offres non engageantes (Macif, Generali, Allianz-Athora, et Eurazeo) ont été formulées courant janvier 2021 au groupe Aviva.

C'est finalement la Macif, qui a été retenue pour lui céder ses activités en France.

Pour la Macif, numéro trois de l'assurance-automobile en France, qui a officialisé en début d'année son rapprochement avec le spécialiste de l'assurance-santé Aésio pour former Aéma, cette acquisition est un changement de dimension.

Avec 7,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 335 millions d'euros de résultat net et 3 millions de clients en 2019, Aviva France est un acteur généraliste de l'assurance jouissant de positions fortes en épargne retraite, sur les marchés de l'assurance dommages, de la prévoyance, de l'assurance santé, de la gestion d'actifs ainsi que sur l'assurance des professionnels.

La société s'appuie sur 4 200 collaborateurs, un réseau de distribution composé de près de 1 000 agents généraux et un millier de courtiers partenaires.

Le futur groupe résultant de cette opération présenterait un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros, devenant ainsi l'un des cinq premiers groupes d'assurance en France. Le financement de cette acquisition à 3,2 milliards d'euros s'appuiera sur les fonds propres du groupe et une levée de dette subordonnée.

A la suite de l'acquisition, Aéma Groupe disposerait de 11 milliards d'euros de fonds propres prudentiels, d'un niveau d'endettement comparable à celui des principaux acteurs du marché, et d'un ratio de solvabilité de plus de 165%, avec une trajectoire visant 200% à un horizon de 4 ans.

Dans le cadre de la transaction, Aéma Groupe bénéficie d'une indemnité spécifique sur les contrats à « cours connus » octroyée par Aviva, qui prévoit un mécanisme de partage des risques garantissant une exposition totale d'Aéma à un niveau non matériel au regard de la solvabilité du groupe.

Avec cette acquisition et grâce aux expertises complémentaires d'Aviva France, Aéma Groupe consoliderait son projet stratégique.

Dans ce cadre, Aéma Groupe a la volonté de construire un projet de partenariat durable avec l'AFER et ses adhérents qui lui font confiance pour leurs solutions d'épargne et de retraite.

Sources :  
- Les échos, publié le 23 févr. 2021)  
- COMMUNIQUE DE PRESSE AEMA, Paris, le 23 février 2021



# Le dossier du mois : Donner à ses enfants /petits enfants

---

L'idée de donner une somme d'argent à ses descendants mineurs peut faire naître chez le donateur des réticences multiples comme :

- Le petit enfant en fera-t-il un bon usage ?
- Est-il possible d'empêcher tout retrait même au-delà de 18 ans ? Si oui, jusqu'à quand ?
- Un parent pourrait-il récupérer les fonds des contrats pour son propre compte ?
- Les capitaux seront-ils correctement gérés et ce jusqu'au terme ?
- Si le donataire venait à disparaître pourrais je récupérer le don réalisé ?

Nous vous proposons ci-après plusieurs solutions :

## **Imposer le réemploi des sommes données**

*Exemple de clause de réemploi*

Le donateur peut imposer dans la cadre de la donation, le réemploi des sommes données à l'acquisition d'un logement ou à la constitution d'une épargne en investissant sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'une PEA ...

## **Mais comment éviter aux jeunes bénéficiaires la tentation de dilapider le capital ?**

*Clause d'indisponibilité des fonds*

Les grands-parents soucieux de faire un saut de génération peuvent consentir un don manuel à leurs petits-enfants et prévoir, dans un pacte adjoint, que la somme donnée devra obligatoirement être réemployée dans un contrat d'assurance- vie qu'ils ont choisi, ouvert aux noms des petits-enfants.

Lorsque ceux-ci sont mineurs, le pacte contient généralement une clause d'inaliénabilité temporaire, interdisant aux petits-enfants de récupérer le capital avant leur majorité, voire avant leur 25<sup>ème</sup> anniversaire.

## **Nommer un administrateur adjoint en complément**

Si les grands-parents ne souhaitent pas, pour une raison ou une autre (en cas de divorce des parents notamment), que le contrat soit géré par ces derniers, ils peuvent, par dérogation aux règles de l'administration légale, désigner dans le pacte adjoint un administrateur pour le contrat ouvert au nom du petit-enfant jusqu'à sa majorité voire après. Les représentants légaux ne signent en pratique que le pacte adjoint où ils reconnaissent la dérogation à l'administration légale, puis n'ont aucun droit sur le contrat souscrit pour leurs enfants (art 389-3 du code civil).

## **Réaliser une donation à terme**

Pour éviter d'avoir à rédiger un pacte adjoint, les grands-parents peuvent ouvrir un contrat de capitalisation à leur nom et prévoir, par le biais d'une donation à terme, la délivrance du contrat au 25<sup>ème</sup> anniversaire de leur petit-enfant.

Jusqu'à ce terme, le contrat restera dans leur patrimoine et ils pourront le gérer comme ils l'entendent.

## **Procéder à un démembrement de la clause bénéficiaire**

Cette technique peut être utilisée pour faire un saut de génération.

Les enfants du donateur y sont désignés bénéficiaires des capitaux pour l'usufruit et ses petits-enfants bénéficiaires pour la nue-propriété.

## **Pour bloquer les rachats**

Souscrire une assurance vie au nom du petit enfant (majeur) et se nommer (en tant que grand parent) bénéficiaire acceptant.

## **Anticiper le prédécès**

*Droit de retour conventionnel*

Il est fréquent que le donateur n'ait pas le courage d'organiser cette anticipation douloureuse. C'est souvent une erreur. Pourtant fondé sur le principe de conservation des biens dans la famille, le droit de retour légal conventionnel est un mécanisme juridique par lequel, en cas de prédécès du donataire, l'objet de la donation retourne dans le patrimoine du donateur en franchise d'impôt. Cet acte lui permettant généralement de conserver le bien dans la famille et d'avoir la liberté de choisir à qui le transmettre à nouveau.

## **La tactique de la tontine**

Les grands-parents peuvent faire une donation à leurs petits-enfants, avec une obligation de emploi sur une Tontine (Association collective d'épargne viagère soumise au code des assurances).

Les fonds sont placés et gérés au sein d'actifs cantonnés dénommés « associations tontinières ».

Premier intérêt par rapport à l'assurance-vie : les grands-parents n'ont pas besoin de désigner un tiers administrateur pour déroger, le cas échéant, à l'administration légale puisque la gestion est totalement déléguée à l'association tontinière ».

Deuxième intérêt par rapport à l'assurance vie, le donateur choisi le terme du contrat et donc la date à laquelle le petit enfant pourra disposer du capital transmis.

La fiscalité applicable aux gains réalisés étant la même qu'en cas de rachat sur un contrat d'assurance-vie de plus de huit ans, les gains rachetés sont imposables après un abattement annuel de 4.600€ ou de 9200€. Au-delà, sauf option pour l'impôt sur le revenu, les gains sont imposables au taux de 7,5 % si le seuil de 150.000€ n'est pas atteint (12,8% au-delà du seuil), les prélèvements sociaux de 17,2% restent dus.

Troisième avantage, selon le projet auquel souhaite participer le grand-parent ou la protection qu'il souhaite apporter au donataire, la donation, pourra s'effectuer dans plusieurs tontines afin de maîtriser la sortie des capitaux et d'en optimiser la fiscalité.

**Votre Cabinet se tient à votre disposition pour évoquer chacune de ces solutions, contactez-nous :**

Téléphone : 01.46.41.01.08 ou 07.87.38.19.75  
Adresse mail : [conseils@neuilly-conseils.com](mailto:conseils@neuilly-conseils.com)

# Notre prochaine Webconférence, La Tontine du CONSERVATEUR

« La Tontine pour diversifier son patrimoine, pour transmettre ... »

Sous ce nom désuet se cache pourtant un outil patrimonial efficace.



Conçue en 1653 par le banquier italien Lorenzo Tonti, cette forme d'épargne profite des mêmes avantages fiscaux que l'assurance-vie. Mais la comparaison s'arrête là.

Définie comme une « association collective d'épargne viagère », la Tontine réunit des adhérents qui investissent des fonds en commun avec un horizon de placement déterminé.

Ensuite, lorsque l'association arrive à son terme, l'actif constitué par ces cotisations majorées des fruits de la gestion est intégralement réparti entre eux.

**Nous avons le plaisir de vous convier à une webconférence, animée par les Experts du Groupe Le Conservateur, au cours de laquelle nous reviendrons sur les fondements de la Tontine et décrypterons ensemble comment cette solution originale de presque 370 ans joue le temps comme un allié pour trouver du rendement tout en limitant la prise de risque.**

Pour vous inscrire nous vous invitons à nous contacter directement où bien à nous retourner par mail le coupon réponse (faire un copier – coller) ci-dessous :

**Je souhaite participer à la réunion d'information sur la Tontine organisée par le Cabinet SINEL en partenariat avec le Groupe Le Conservateur.**

- *Nom* : \_\_\_\_\_
- *Prénom* : \_\_\_\_\_
- *Numéro de téléphone* : \_\_\_\_\_
- *Mail* : \_\_\_\_\_

**Nous vous communiquerons en retour la date de la conférence.**

Téléphone : 01.46.41.01.08 ou 07.87.38.19.75

Adresse mail [conseils@neuilly-conseils.com](mailto:conseils@neuilly-conseils.com)